



## EXEMPLES DE MISSIONS « ÉDUCATIVES »

### Favoriser des activités périscolaires et extrascolaires de qualité

- Faire le lien entre les écoles et l'offre culturelle, sportive, socioéducative sur le territoire pour favoriser les actions communes avec les équipes d'animation,
- en facilitant et accompagnant une dimension interculturelle et internationale dans le projet éducatif de territoire.

### Favoriser la citoyenneté des jeunes et être « Ambassadeur de la mobilité internationale »

- Ambassadeurs de la citoyenneté, de la diversité, de l'égalité, de la lutte contre l'intolérance, contre les discriminations, contre le racisme et la xénophobie... en lien avec le service jeunesse, les associations de solidarité internationale, le service de coopération décentralisée...

### Contribuer à la découverte et à la pratique de langues étrangères en mobilisant notamment les outils numériques

- Par le jeu et la créativité, en s'appuyant sur les pratiques culturelles et les centres d'intérêt des jeunes, en lien avec des enseignants ou des bénévoles.

Exemples : auprès d'un jeune public, initiation à une recherche « intelligente » sur internet. Correspondance avec des élèves ou des jeunes de la commune jumelée ; préparation de questions-réponses, de présentations croisées...

### Favoriser l'autonomie par le biais de la mobilité

- Encourager et en aider les jeunes à vivre une expérience de mobilité internationale quelque soit leur statut ou leur niveau scolaire.

### Pour ces tâches, le ou la volontaire est amené.e notamment à :

- Partager l'intérêt de la mobilité internationale et de l'interculturalité par l'angle de la culture, du jeu, de la musique, de la cuisine, de l'expérience professionnelle...
- Être à l'écoute des attentes des jeunes et faire remonter leurs envies aux professionnels
- Favoriser le témoignage de pair à pair sur la mobilité internationale (témoigner de sa propre expérience, organiser des cafés débats sur des thématiques liées à l'Europe, à l'échange interculturel,...)
- Permettre aux jeunes d'identifier et de rencontrer les professionnels qui pourront les accompagner dans un projet de mobilité internationale.

### Ce que le ou la volontaire peut faire et ne peut pas faire

Dans le cadre des animations périscolaires, il ne peut être animateur, ni comptabilisé comme un encadrant dans les dispositifs d'animation. En revanche, il peut participer à la mise en relation entre le tissu associatif, culturel, sportif local et les centres de loisirs pour favoriser des temps périscolaires de qualité (entre comités de jumelages, établissements scolaires et accueils de loisirs par exemple)

Le service civique n'est ni un stage, ni un emploi, ni un dispositif d'insertion professionnelle.

## EXEMPLES DE MISSIONS « COOPÉRATION INTERNATIONALE »

Toutes les missions peuvent être proposées à l'international, notamment dans le cadre de projets de coopération décentralisée. Certaines spécificités sont néanmoins à prendre en compte afin de permettre le bon déroulement de la mission.

Le Service Civique permet aux collectivités d'articuler leur politique jeunesse et leur politique de coopération décentralisée en impliquant directement des jeunes dans la mise en oeuvre de ces projets. Les volontaires participent ainsi pleinement à un projet d'engagement citoyen dans le cadre d'un partenariat international, et peuvent vivre pour nombre d'entre eux leur première expérience de mobilité. Outre le soutien financier à la mobilité, l'engagement de la collectivité territoriale dans la mise en place du dispositif peut prendre différentes formes :

- Portage de l'agrément de Service Civique et accueil direct des volontaires.
- Portage de l'agrément et projet d'accueil de volontaires pour une mission auprès d'un organisme partenaire à l'étranger (ex. : comité de jumelage).
- Pilotage du projet et délégation de la gestion des volontaires à un organisme partenaire agréé (association, mission locale, etc.).
- Accueil de volontaires étrangers issus des pays partenaires

**Les projets à l'international peuvent ainsi concerner toutes les thématiques :** santé (ex : prévenir contre certaines maladies), environnement (ex : sensibiliser à la gestion des déchets), éducation pour tous (ex : accompagner à la lecture), culture et loisirs (ex : soutenir des projets socioculturels), sport (ex : renforcer la démarche d'éducation aux valeurs du sport), solidarité (ex : accompagner des personnes âgées), intervention d'urgence (ex : aider des personnes affectées par une crise humanitaire), mémoire et citoyenneté (ex : contribuer à entretenir la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de la colonisation).

### **Exemples de missions :**

#### **Soutenir les actions de coopération décentralisée**

- Ambassadeur de la coopération décentralisée, missions de volontariat dans le cadre d'un échange entre volontaires sud africains (province du Cap) et volontaires français (région Bourgogne) auprès d'associations effectuant des missions d'intérêt général dans le domaine de l'éducation populaire ou de la santé, participation à l'éducation au développement durable et à la solidarité internationale et aux projets d'échanges.

#### **Promouvoir les jumelages**

- Développer les échanges franco-allemands et la sensibilisation européenne dans le cadre des jumelages et partenariats de collectivités territoriales (France, Allemagne), soutien aux associations, coopératives et structures partenaires dans le cadre d'un appui au développement touristique durable.

#### **Missions types » mobilisables**

- Développer les échanges franco-allemands et la sensibilisation européenne dans le cadre des jumelages et partenariats de collectivités territoriales (France, Allemagne)  
 - Soutien aux associations, coopératives et structures partenaires dans le cadre d'un appui au développement touristique durable (Burkina Faso, Madagascar, Sénégal).

## **LE SERVICE CIVIQUE : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES COMITÉS DE JUMELAGE NORMANDS**

Les comités de jumelage connaissent peu le service civique. Or, cet engagement volontaire pourrait leur offrir plusieurs opportunités. Par exemple :

- Faire connaître le comité auprès des jeunes, des associations, des familles, des établissements scolaires, des accueils de loisirs du territoire (« être ambassadeur »)
  - Faire découvrir par des activités ludiques et festives la langue et la culture du pays de la ville partenaire (jeux, expositions, quizz, portraits de personnalités impliquées dans les échanges internationaux...)
  - Accompagner des publics jeunes, des animateurs dans des activités de prise de contact à distance en utilisant les nouvelles technologies
  - Effectuer une mission de minimum 3 mois dans la ville partenaire grâce au service civique international
  - Accueillir un.e jeune de la ville jumelée en service civique.
- .../...